

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°21 du 9 mars 2018

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2018-16 du 19 février 2018

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale.....2

Décision DG n° 2018-17 du 19 février 2018

Marchés publics nationaux de Pôle emploi.....9

Décision DG n° 2018-20 du 2 mars 2018

Désignation des agents de Pôle emploi services habilités à être destinataires des données de traitement automatisé pour la gestion du versement de l'aide attribuée dans le cadre du contrat de génération 11

Décision ARA n° 2018-13 DS Agences du 6 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences 13

Décision ARA n° 2018-14 DS IPR du 6 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables..... 30

Décision PES n° 2018-03 DP IRP du 8 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur de Pôle emploi services au directeur maîtrise des risques à l'effet de présider le C.H.S.C.T. 48

Décision PES n° 2018-04 DP HSST du 8 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur de Pôle emploi services au directeur maîtrise des risques dans le domaine de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail 50

Décision Ré n° 2018-08 DS DR du 8 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale 51

Décision DG n° 2018-16 du 19 février 2018

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-6 et L. 5312-10,

Vu les articles L. 114-16-1, L. 114-16-2 et L. 114-16-3 du code de la sécurité sociale résultant de l'article 104 de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Décide :

Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et/ou documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-6-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de Pôle emploi ci-après désignés :

- au sein de la direction générale
 - o monsieur Jean-Louis Tausin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
 - o madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, chargée de la prévention de la fraude,
 - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Chakib El Moutawakil, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Laurent Renault, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Catherine Sarochus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Brigitte Varailhon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
 - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice maîtrise des risques,
 - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o madame Mireille Laboureau, responsable adjointe au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Stéphane Coulomb, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Lionel Kaluza, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
 - madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
 - monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Louis Moulin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bretagne
 - monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Stéphane Denoual, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention des fraudes,
 - monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Arnaud Le Goff, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Leroy, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Hélène Touquerant, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire
 - monsieur Paul Ferrandez, directeur maîtrise des risques,
 - madame Pascale Reineau, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Valérie Koether, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Maria Angelina Marinho, contrôleur au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Corse
 - monsieur Sylvain Rugraff, directeur maîtrise des risques,
 - madame Hélène Dipéri, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
- au sein de Pôle emploi Grand-Est
 - madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
 - madame Valérie Kurtz, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,

- monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Patrick Gergaud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sophie Girod-Cousin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guadeloupe
 - madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Patricia Moysset, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guyane
 - monsieur François Dumora, directeur maîtrise des risques,
 - madame Myriam Surlemont, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- au sein de Pôle emploi Hauts de France
 - monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques,
 - madame Anne Demay, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Jérôme Aobadia, chargé de mission au sein de la même direction,
 - madame Frédérique Arson, chargée de mission au sein de la même direction,
 - madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Braure, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes,
 - madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Naziha Khenouchi, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Ile-de-France
 - monsieur Alain Lequin, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Denis Hermouet, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Laetitia Bambara, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Brigitte Burton, assistante au sein de la même direction,
 - madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Isabelle Cauchy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Tony Fernandez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Daniel Gabelout, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Jocelyne Gunthard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Marie Mifsud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Solange Nelet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Annabelle Nisou, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Serge Pedron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Poisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Bernard Vitry, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Martinique
 - madame Nathalie Salomon, directrice maîtrise des risques,
 - madame Danielle Marie-Magdeleine, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Marie-Louise Monrapha, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Normandie
 - monsieur Philippe Folliot, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Philippe Levavasseur, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Lebon, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Felix Poulain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Chrystel Tenand, chargée de mission,
- au sein de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,
 - madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Thierry Biensan, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Isabelle Galland, responsable adjointe au sein de la même direction,
 - madame Joëlle Biard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cécile Blanche, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Jacqueline Buisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Lionel Ceugniez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Frédérique Chapoulie, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Marie-Claude Cormier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Marie-Sainte Monchause, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Laurence Pouny, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Chantal Tausin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Catherine Violet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Occitanie
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Erick Caron, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Elisabeth Berrus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Christine Bertolini, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Bertrand, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Christophe Boulay, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Amina Brungard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Brigitte Mortagne, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Pons-Vicens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cindie Schoepff, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Pays de la Loire
 - monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques,
 - madame Bénédicte Brossard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Christine Besson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Anne Lemos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - monsieur Yves Vernet, directeur maîtrise des risques,
 - madame Nathalie Mealin, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Danielle Andrieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Marc Boric, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Cani, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Thierry Couprie, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Anne Dumont, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Fontanili, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Catherine Hours, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Matte, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi services
 - monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
 - madame Catherine Arnaud, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Véronique Durand, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Yannick Ferré, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Réunion
 - madame Joëlle Piol, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Rémy Siam Tsieu, responsable au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean Ramoune, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction.

Article 2

La décision n° 2016-91 du directeur général de Pôle emploi en date du 8 septembre 2016 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 19 février 2018.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2018-17 du 19 février 2018

Marchés publics nationaux de Pôle emploi

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-8, L. 5312-10 et R. 5312-19,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi, notamment son article 2, approuvé par délibération n° 2017/24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi et modifié par la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 portant actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2014-60 du 14 avril 2014 arrêtant la liste des marchés et accords-cadres nationaux de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Constituent des marchés publics « nationaux », au sens de l'article 2 du règlement intérieur susvisé, les marchés publics répondant aux besoins suivants :

- abonnements à des revues et périodiques ;
- affichage dynamique ;
- assurances ;
- chèque emploi service universel (CESU) ;
- consommables informatiques ;
- contrôles réglementaires des installations et équipements ;
- déménagement des personnels ;
- formation continue des agents ;
- fournitures de bureau ;
- gestion et distribution des imprimés ;
- gestion des régimes de retraite ;
- identité sonore ;
- mobiliers de bureau et/ou sièges ;
- mutuelle et prévoyance ;
- objets publicitaires ;
- papeterie personnalisée ;
- papier pour reprographie ;
- photocopieurs (acquisition et maintenance) ;
- plate-forme de dématérialisation des marchés publics ;
- protection maintenance incendie ;
- services bancaires ;
- signalétique interne et externe ;
- surveillance des entreprises ;
- téléphonie mobile ;
- télésurveillance et/ou gardiennage ;
- tickets restaurant ;
- traduction et interprétariat ;
- véhicules automobiles (location longue durée et/ou acquisition) ;
- vote électronique pour les élections professionnelles ;
- voyages et déplacements.

Article 2 - Abrogation

La décision susvisée n° 2014-60 du 14 avril 2014 est abrogée.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 19 février 2018.

Le directeur général
Jean Bassères

Décision DG n° 2018-20 du 2 mars 2018

Désignation des agents de Pôle emploi services habilités à être destinataires des données de traitement automatisé pour la gestion du versement de l'aide attribuée dans le cadre du contrat de génération

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles R. 5121-50 et R. 5121-52,

Décide :

Article 1

Sont habilités à être destinataires des données du traitement automatisé pour la gestion du versement de l'aide attribuée dans le cadre du contrat de génération pour les besoins de la finalité mentionnée à l'article R. 5121-50 du code du travail, donc pour la gestion du versement de l'aide y afférente, les agents de Pôle emploi services ci-après désignés :

- madame Dominique Cavalier-Lachgar, chef de cabinet et médiateur au sein de pôle emploi services
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude au sein de pôle emploi services
- monsieur Lanzafame Bruno, chef d'unité au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Juliette Augier Douille, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Yannick Ferre, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de pôle emploi services - service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Patrice Guérard, directeur des services aux employeurs au sein de pôle emploi services
- monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE au sein de pôle emploi services
- monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE au sein de pôle emploi services
- monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE au sein de pôle emploi services

- madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE au sein de pôle emploi services
- madame Sofia Cruz, chef d'unité au sein de pôle emploi services - service SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Valérie Barbit, référente métier au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Virginie Berteran, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Alice Che, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Roxane Courbe, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Halima Gaye, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Najat Hammou, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Dora Hazbri, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Bahia Khababa, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Hakim Lasfar, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Mireille Milandou, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Cécile Philipperon, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Christelle Rallet, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Zakia Yousfi, agent au sein de pôle emploi services - service SAE
- madame Françoise Zolli, agent au sein de pôle emploi services - service SAE.

Article 2

La décision n° 2017-16 du directeur général de Pôle emploi en date du 7 février 2017 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 2 mars 2018.

Jean Bassères,
directeur général

Décision ARA n° 2018-13 DS Agences du 6 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du

Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins

d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 5 – Prestations en trop versées

§ 1 Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences ou en plateforme de production traitement centralisé, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de signer, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 6 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 :

- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Sandrine Vasina, directrice ad interim au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Thierry Pottier, directeur au sein de l'agence de Thoiry
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Céline Hondareyte, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Dallègre, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaux
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse

- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jean-Michel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Yann Métais, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Boris Surjon, directeur au sein de l'agence de Chamalières
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Huguette Teyssot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Denis Vareille, directeur au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Gisèle Ruelle, directrice au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3 § 1 et 5 :

- madame Marie Saïeva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Pascale Blanc-Bresse, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ludovic Venet, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur David Chabal, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
- monsieur Cédric Fayol, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Isabelle Liétar, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Camar Edine Elanziz, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Violaine Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Marielle Geai, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Confluence
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Emmanuelle Cartellier-Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
- madame Nathalie Comte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin

- monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Jean-Michel Le Goff, directeur adjoint au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Patricia Félix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Carine Degallaix, directrice adjointe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Lydie Aurignac, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- monsieur Christophe Mondière, directeur adjoint au sein de l'agence de Chamalières
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Emmanuelle Roigt, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 5 :

- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Franck de Guili, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry

- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Amandine Gaudé, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Eric Perdriol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu

- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble
- Europole
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez-Blanquart, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Frédérick Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon

- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Pierre-Jean Bourret, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence de Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Nathalie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron

- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence Lyon Albert Thomas
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Nicolas Hérault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest

- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Leïla Bouziane, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,

- madame Christelle Cuvex-Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Murielle Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD

- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset-Surroque, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 4 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, et 5 :

- madame Leila Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- monsieur Arnaud Pean, référent métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Maryse Swit, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Patricia Chrétien, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Christine Large, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Eyraud, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référente métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Christelle Blot, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référente métiers au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Brigitte Margirier, référente métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de l'agence de Tournon

- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Tania Ovsec, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Marie Fabrier, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Guillon, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Evelyne Nigra, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint-André
- madame Sandrine Filiat, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne Setbon, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référente métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Frédéric Delorme, référent métiers au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Touria Harmane, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Fabienne Salazard, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référente métiers au sein de l'agence de Caluire et Cuire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu

- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermoz-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- madame Fatima Ceccarelli, référente métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Béatrice Raffed, référente métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Assunta Viannay, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Fabienne Graziano, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Franck Bianchin, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Catherine Rabatel, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Menetrey, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Eric Parsotam, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mélie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Leoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-michel Vieil, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Daniel Chantelove, référent métiers au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Philippe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]

- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

Article 7 – Abrogation

La décision ARA n° 2018-07 DS Agences du 6 février 2018 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 6 mars 2018.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2018-14 DS IPR du 6 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Rhône-Alpes,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros, aux personnes désignées à l'article 10 § 1
- dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 4

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article 10 § 1
- 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article 10 § 2, § 4 et § 5

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégués constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Délégués

§ 1 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 3 alinéa 1), 4, 5, 6, 7 alinéa 1) :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Delphine Vidal, directeur des opérations

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3 alinéa 2), 4, 5, 6, 7 alinéa 2) :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Sandrine Vasina, directrice ad interim au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélan
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Thierry Pottier, directeur au sein de l'agence de Thoiry
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Céline Hondareyte, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Dallègre, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu

- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateauxcreux
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jean-Michel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Valotto, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Yann Métais, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Boris Surjon, directeur au sein de l'agence de Chamalières
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord

- madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Huguette Teysot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Denis Vareille, directeur au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Gisèle Ruelle, directrice au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Marie Saïeva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Pascale Blanc-Bresse, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ludovic Venet, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur David Chabal, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
- monsieur Cédric Fayol, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Isabelle Liétar, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Camar Edine Elanziz, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier

- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Violaine Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Marielle Geai, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Confluence
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Emmanuelle Cartellier-Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
- madame Nathalie Comte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Jean-Michel Le Goff, directeur adjoint au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Patricia Félix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Carine Degallaix, directrice adjointe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Lydie Aurignac, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- monsieur Christophe Mondière, directeur adjoint au sein de l'agence de Chamalières
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Emmanuelle Roigt, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse

- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Franck de Guilli, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Amandine Gaude, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Eric Perdriol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon

- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble
- Europole
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez-Blanquart, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Frédéric Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu

- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Pierre-Jean Bourret, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence de Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Héléne Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Héléne Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse

- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Nathalie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Nicolas Herault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,

- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Leïla Bouziane, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois

- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix,
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,
- madame Christelle Cuvex-Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Courmon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Courmon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Courmon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy

- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Murielle Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset-Surroque, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Leila Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- monsieur Arnaud Pean, référent métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Maryse Swit, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Patricia Chrétien, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Christine Large, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Eyraud, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référente métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Christelle Blot, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay

- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référente métiers au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Brigitte Margirier, référente métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Tania Ovsec, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Marie Fabrier, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Guillon, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Evelyne Nigra, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint-André
- madame Sandrine Filiat, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne Setbon, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référente métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Frédéric Delorme, référent métiers au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Touria Harmane, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Fabienne Salazard, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse

- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référente métiers au sein de l'agence de Caluire et Cuire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermo-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- madame Fatima Ceccarelli, référente métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Béatrice Raffed, référente métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Assunta Viannay, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Fabienne Graziano, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Franck Bianchin, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Catherine Rabatel, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Menetrey, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Eric Parsotam, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mélodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins

- madame Elisabeth Leoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-michel Vieil, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Daniel Chantelove, référent métiers au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Phillipe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 4 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 3 alinéa 2), 4, 5, 6, 7 alinéa 2) :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de la plateforme de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD

§ 5 Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 7 alinéa 2) :

- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs

Article 11 – Abrogation

La décision ARA n° 2018-08 DS IPR du 6 février 2018 est abrogée.

Article 12 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 6 mars 2018.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision PES n° 2018-03 DP IRP du 8 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur de Pôle emploi services au directeur maîtrise des risques à l'effet de présider le C.H.S.C.T.

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-36 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi portant organisation générale de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 - Délégation de pouvoir est donnée au directeur maîtrise des risques au sein de Pôle emploi services à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement concernant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.), dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'organiser les réunions du C.H.S.C.T.,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- de présider et d'animer les réunions du comité,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de cette instance.

§ 2 - La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur de Pôle emploi services puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de Pôle emploi services cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, à l'effet de présider une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, plus généralement, d'assurer les relations avec cette instance représentative du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

Article 2 – Abrogation

La décision PES n° 2016-05 DP IRP du 1^{er} janvier 2016 est abrogée.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 8 mars 2018.

Hubert Philippe,
directeur
de Pôle emploi services

Décision PES n° 2018-04 DP HSST du 8 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur de Pôle emploi services au directeur maîtrise des risques dans le domaine de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 4121-1 et suivants, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-36 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi portant organisation générale de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

Délégation de pouvoir est donnée au directeur maîtrise des risques au sein de Pôle emploi services à l'effet de, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, prendre toute décision et disposition nécessaire au respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, dans l'ensemble des sites relevant de cette direction et au cours des déplacements des personnels de ces sites, et en particulier veiller :

- à la mise en place, au maintien, à l'entretien et utilisation des mesures de sécurité collectives et/ou individuelles, le cas échéant en collaboration avec les chefs d'entreprises extérieures,
- à la diffusion et à l'affichage sur les lieux de travail des consignes de sécurité,
- à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels, le cas échéant en collaboration avec des organismes de prévention,
- à l'accomplissement de la formation du personnel à la sécurité,
- au respect des normes de sécurité imposées dans les établissements recevant du public (ERP).

Article 2 – Abrogation

La décision PES n° 2016-15 DP HSST du 10 octobre 2016 est abrogée.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 8 mars 2018.

Hubert Philippe,
directeur
de Pôle emploi services

Décision Ré n° 2018-08 DS DR du 8 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Réunion et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- 4) signer tous états de frais des personnels du site placés sous leur autorité
- 5) effectuer la validation électronique de tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, sauf les états de frais de formation (cf § 4)

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Joelle Piol, directrice de la maîtrise des risques
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion
- madame Corinne Pascal, chef du service communication, Innovation & responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Eddy Maillot, chef du service systèmes d'informations
- monsieur Thierry Leroux, responsable du pôle relations utilisateurs
- madame Laurence Rochetaing, responsable du pôle support technique de proximité
- monsieur Patrick Sautron, responsable du pôle immobilier, logistique et moyen généraux
- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie
- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques
- madame Denise Narassiguin, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Stéphane Lardenois, responsable du pôle contrôle de gestion et pilotage budgétaire
- madame Domitille Mariotti, responsable du pôle statistiques, études et évaluations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Monique Gourdiarsing, responsable du pôle recrutement formation & gestion des carrières
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

Et en cas d'empêchement et d'absence de monsieur Didier Clergeau et de madame Joelle Piol bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- madame Pierrette Mansard, chargée de mission en intérim auprès du directeur régional adjoint support en appui de la direction maîtrise des risques

Et en cas d'empêchement et d'absence de monsieur Patrick Sautron bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- monsieur Paul Delaunay, responsable d'équipe

Et en cas d'empêchement et d'absence de monsieur Jean-Michel Dorilas bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- madame Jocelyne Apaya, adjointe au responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie

§ 3 Délégation temporaire de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission des agents et autorisations d'utiliser un véhicule, se rapportant à des déplacements hors de la région :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, et dans la limite de leurs attributions :

- de signer et effectuer la validation électronique des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - o madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
 - o madame Chane-Yum Béatrice, adjointe à la directrice des ressources humaines
- d'effectuer la validation électronique des états de frais de formation et des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - o madame Lysis Libel, agent au sein de la direction des ressources humaines

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions

de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Baes, directeur territorial de Mayotte, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT pour les dépenses concernant la direction territoriale et les sites de Mayotte.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière de travaux :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Cette délégation concerne également Mayotte

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Cette délégation concerne également Mayotte

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Baes, directeur territorial de Mayotte, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre et autre contrat de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT pour les dépenses concernant la direction territoriale et les sites de Mayotte.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, et à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services

Article 8 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, et à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services, et à Madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle

emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution .

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée et à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limitation de durée,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard, chargée de mission en intérim auprès du directeur régional adjoint support en appui de la direction maîtrise des risques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services, et à madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée au paragraphe qui précède :

- madame Marie Christine Wrobel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Servane Duponchel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Nadia Grondin, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Hélène Rosaire, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Lucile Nativel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard, chargée de mission en intérim auprès du directeur régional adjoint support en appui de la direction maîtrise des risques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services, et à madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, irrécouvrables ou non recouvrées, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard, chargée de mission en intérim auprès du directeur régional adjoint support en appui de la direction maîtrise des risques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services et à madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte

de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Réunion, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite leurs attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 13 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, et à madame Joelle Piol, directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 15 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 16 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 25 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support,
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 7 – Divers

Article 17 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances

restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 18 – Factures de prestations

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services et à madame Julie Fortune, adjointe à la directrice de l'offre de services, afin de valider les factures prestation de service au bénéfice des demandeurs d'emploi en régularisation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 19 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-43 DS DR du 14 décembre 2017 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 8 mars 2018.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion